



## Pas de contrat de location

Par **fleurdesel**, le **18/11/2012 à 16:58**

Bonjour

Je suis locataire d'un T2. J'ai signé un contrat de location, mais l'une des bailleurs (ils étaient 3), ne m'a pas envoyé mon contrat de location comme c'était convenu. Cela fait plus de 2 ans, et entre temps, les propriétaires ont changé, elle n'en fait plus partie, et les 2 autres propriétaires ont demandé d'être gérés par une agence. J'ai seulement reçu de cette agence 2 ou 3 courriers, mais pas de contrat. Je leur ai demandé par tel et par mail mais encore rien. Ils sont sensés m'en faire parvenir normalement?

En plus, j'ai des problèmes de gouttes d'eau qui coulent chez moi, ce n'est pas la première fois, et les propriétaires me font attendre pour les réparations. D'habitude, c'est eux qui viennent les faire chez moi, je les contacte directement.

Par quel bout je dois prendre ces problèmes? [smile17]

Par **cocotte1003**, le **18/11/2012 à 18:42**

Bonjour, le fait de changer de bailleurs lors d'une vente ne change en rien votre contrat de location antérieur, l'agence n'avait pas à vous en refaire un. Pour les travaux éventuels, si le nouveau bailleur ne répond à votre demande, vous lui envoyez une ltr (avec copie simple à l'agence) pour lui demander de remédier au problème sous 10 jours par exemple sans quoi vous solliciterez la justice, cordialement